Nations Unies A/CN.9/905

Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2017
Français
Original: anglais

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Cinquantième session
Vienne, 3-21 juillet 2017

Coopération et assistance techniques

Note du Secrétariat

Table des matières

Page

I. Introduction . . . 2
II. Activités de coopération et d'assistance techniques . . . 3
A. Approches générales . . . 3
B. Activités spécifiques . . . 6
III. Diffusion d'informations . . . 18
A. Site Web . . . 18
B. Bibliothèque . . . 18
C. Publications . . . 19
D. Communiqués de presse . . . 19
E. Demandes générales de renseignements . . . 20
F. Conférences d'information à Vienne . . . 20
IV. Ressources et financement . . . 20
A. Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI . . . 20
B. Fonds d'affectation spéciale créé pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI . . . 21

V.17-02361 (F) 120517 150517

Merci de recycler

I. Introduction

1. Conformément à une décision prise à sa vingtième session, en 1987, les activités de coopération et d'assistance techniques visant à promouvoir l'utilisation et l'adoption de ses textes constituent l'une des priorités de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)[1].

2. Dans sa résolution 67/89 du 14 janvier 2013, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance que revêtait, en particulier pour les pays en développement et les pays à économie en transition, le travail mené par la Commission dans le domaine de la coopération et de l'assistance techniques, et a engagé de nouveau les organismes d'aide au développement et les gouvernements agissant dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale à apporter leur soutien au programme d'assistance et de coopération techniques de la Commission, à coopérer avec celle-ci et à coordonner leurs activités avec les siennes.

3. L'Assemblée générale s'est félicitée des initiatives prises par la Commission pour développer, par l'entremise de son secrétariat, son programme d'assistance et de coopération techniques et a pris note avec intérêt de la conception globale de la coopération et de l'assistance techniques de la Commission, qui se fondait sur le cadre stratégique des activités d'assistance technique proposé par le secrétariat pour faire adopter universellement les textes de la Commission et faire connaître ceux qu'elle a récemment adoptés.

4. L'Assemblée générale a également souligné qu'il importait, pour l'unification et l'harmonisation du droit commercial international au niveau mondial, de promouvoir l'utilisation des textes issus des travaux de la Commission et, à cette fin, a instamment prié les États qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de signer et de ratifier ces conventions ou d'y adhérer, de promulguer les lois types et de favoriser l'utilisation des autres textes pertinents.

5. L'état de l'adoption des textes de la CNUDCI est régulièrement actualisé et peut être consulté sur le site Web de cette dernière. Il fait également l'objet d'une compilation annuelle dans une note du Secrétariat intitulée "État des conventions et des lois types" (pour la cinquantième session de la Commission, voir A/CN.9/909). Des informations relatives à l'utilisation et à l'interprétation de ces textes sont en outre communiquées chaque année dans une note du Secrétariat intitulée "Promotion des moyens visant à assurer l'interprétation et l'application uniformes des textes juridiques de la CNUDCI" (voir A/CN.9/906).

6. La présente note expose les activités de coopération et d'assistance techniques menées par le secrétariat depuis la publication de la précédente note, dont la Commission a été saisie à sa quarante-neuvième session, en 2016 (A/CN.9/872 en date du 18 avril 2016), y compris les activités qui ont été menées dans la région couverte par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et qui avaient trait à certains instruments et domaines thématiques de la CNUDCI. Les activités générales menées par ce Centre régional dans la région Asie-Pacifique sont présentées dans un document séparé (voir A/CN.9/910).

7. Un document distinct consacré aux activités de coordination (A/CN.9/908) renseigne sur les activités que les organisations internationales mènent actuellement en matière d'harmonisation et d'unification du droit commercial international, et sur le rôle que la CNUDCI joue dans la coordination de ces activités.

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 17* (A/42/17), par. 335.

II. Activités de coopération et d'assistance techniques

A. Approches générales

8. Les activités de coopération et d'assistance techniques du secrétariat ont pour but de promouvoir l'adoption et l'interprétation uniforme des textes législatifs de la CNUDCI. Elles visent notamment à fournir des conseils aux États qui envisagent de signer et de ratifier l'une des conventions de la Commission ou d'y adhérer, d'incorporer l'une de ses lois types ou d'utiliser l'un de ses guides législatifs.

9. La coopération et l'assistance techniques peuvent notamment prendre les formes suivantes: réalisation de missions d'information et participation à des séminaires et conférences organisés aux niveaux régional et national; aide aux pays pour l'évaluation des besoins de réforme de leur droit commercial, notamment par l'examen de leur législation existante; aide à la rédaction des lois nationales nécessaires pour appliquer les textes de la CNUDCI; fourniture aux agences multilatérales et bilatérales de développement d'un soutien pour utiliser les textes de la CNUDCI dans leurs activités et projets de réforme législative; apport à des organisations internationales et autres (associations professionnelles, organisations d'avocats, chambres de commerce et centres d'arbitrage, par exemple), de conseils et d'une aide pour utiliser les textes de la CNUDCI; et organisation d'activités de formation destinées à faciliter l'application et l'interprétation, par les juges et les autres praticiens du droit, des législations fondées sur les textes de la CNUDCI.

10. Les activités de coopération et d'assistance techniques ont été conçues et exécutées conformément aux priorités définies en la matière, qui visaient notamment: à privilégier une approche régionale et sous-régionale, non seulement pour réaliser des économies d'échelle, mais aussi pour compléter les initiatives d'intégration régionale en cours; à promouvoir l'adoption universelle des textes de droit commercial international déjà largement acceptés; et à déployer des efforts particuliers pour diffuser l'information sur les textes récemment adoptés, en vue d'encourager, s'il s'agissait de traités, leur adoption et leur entrée en vigueur dans les meilleurs délais (A/66/17, par. 255).

11. Certaines des principales activités menées par le secrétariat pendant la période étudiée sont décrites ci-après. Il convient de noter qu'en raison du manque de ressources et faute de temps, une partie des activités a été menée en son nom par des experts. Les activités signalées par un astérisque ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.

Cinquantième anniversaire de la CNUDCI

12. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la CNUDCI, le secrétariat a participé à la conférence organisée par l'Université Carlos III de Madrid pour célébrer la réussite de la Commission (Madrid, 21 juillet 2016), ainsi qu'à deux événements qui se sont déroulés dans la région couverte par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique (voir A/CN.9/910, par. 5 b) et c)).

Promotion de l'adoption universelle des instruments fondamentaux du droit commercial

13. Le secrétariat a continué de s'attacher à promouvoir l'adoption des instruments fondamentaux du droit commercial, c'est-à-dire des traités qui ont déjà été largement adoptés et dont on pourrait souhaiter qu'ils fassent l'objet d'une participation universelle.

14. Le secrétariat a contribué, en les coorganisant, en y participant ou d'autre manière, aux rencontres ci-après, qui portaient sur un certain nombre de domaines en rapport avec les travaux de la CNUDCI:

a) Atelier de la Banque mondiale sur le thème "Combler les lacunes – Le manque d'infrastructure juridique dans les pays en développement", participation à distance (18-20 mai 2016);

b) Sixième Forum juridique international de Saint-Pétersbourg, afin de sensibiliser les praticiens du droit russes aux faits nouveaux intervenus au sein de la CNUDCI qui pouvaient concerner le cadre juridique de la Fédération de Russie, en particulier dans le domaine de l'insolvabilité internationale (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 19-21 mai 2016)*;

c) Deux tables rondes sur les thèmes "Intégration dans les petits États" et "Règlement des litiges concernant des opérations internationales d'entreprise à entreprise en ligne", dans le cadre d'une conférence consacrée à l'intégration et au règlement des différends internationaux, organisée conjointement par le British Institute of International and Comparative Law, la Open University et le Centre pour les petits États (Londres, 19 et 20 mai 2016);

d) Cinquième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, au cours de laquelle une présentation a été faite sur l'adhésion aux principales conventions internationales comme moyen de faciliter le transport et le commerce de transit (Genève, Suisse, 23 et 24 juin 2016);

e) Forum de haut niveau sur l'initiative de développement inclusif et durable "Une Ceinture et une Route", accueilli par l'ONUDI et dans le cadre duquel des observations liminaires ont été faites (Vienne, 20 octobre 2016);

f) Salon russe de l'exportation et de l'investissement (REIF), avec une présentation faite dans le cadre du programme consacré aux entreprises en vue de mieux faire connaître la CNUDCI et ses textes en Fédération de Russie (Moscou, 24 et 25 novembre 2016)*;

g) Conférence mondiale sur le transport durable, au cours de laquelle il s'agissait de faire connaître l'utilité des normes de la CNUDCI pour les travaux de réforme du droit au niveau régional, en expliquant en particulier comment ces normes pouvaient servir à renforcer les liens essentiels entre les activités de transport et le commerce international (Achgabat, 26 et 27 novembre 2016)*;

h) Table ronde tenue lors des États généraux de la recherche sur le droit et la justice, visant à débattre des grandes questions actuelles et futures dans les domaines du droit et de la justice; cet événement était organisé en partenariat avec des institutions chargées de la recherche, de la justice, de la magistrature et de l'enseignement supérieur (Paris, 30 et 31 janvier 2017); et

i) Journée de la SFDI (Société française pour le droit international), accueillie par le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) (Paris, 10 mars 2017).

15. Plusieurs activités connexes se sont déroulées dans la région couverte par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique:

a) Colloque de la CNUDCI en Thaïlande sur le thème "L'avenir de l'harmonisation juridique – De nouveaux horizons pour le commerce international", qui était coorganisé avec le Ministère thaïlandais de la justice et le Centre d'arbitrage thaïlandais et qui a rassemblé 250 professionnels du droit venus de Thaïlande et des États voisins (Bangkok, 8 avril 2016);

b) Forum d'Incheon sur le droit commercial (Incheon, République de Corée, 17 et 18 mai 2016) (voir A/CN.9/910, par. 4 a));

c) Vingt-neuvième conférence de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA), dans le cadre de laquelle ont été présentés les résultats obtenus

en 50 ans par la CNUDCI ainsi que le rôle et les travaux actuels de son Centre régional (Colombo, 15 août 2016);

d) Conférence donnée à l'intention de 200 magistrats chinois sur la pertinence des textes de la CNUDCI et sur le rôle connexe du système judiciaire dans le cadre de l'initiative "Une Ceinture et une Route", au Collège national des magistrats de la Cour populaire suprême de Chine (Beijing, 26 octobre 2016);

e) Conférence 2016 du Procureur général de Fidji, lors de laquelle des présentations ont été consacrées à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux et à la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (Suva, 9 et 10 décembre 2016);

f) Septième réunion du Comité de recherche sur le droit international de la Cour suprême de la République de Corée, au cours de laquelle une présentation a été consacrée à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et à l'arbitrage commercial international (Séoul, 23 janvier 2017); et

g) Douzième conférence annuelle "Generations in Arbitration", lors de laquelle une présentation a été faite sur l'arbitrage et la CVIM (Hong Kong, Chine, 25 mars 2017).

Initiatives en faveur d'une approche régionale

16. Le secrétariat a poursuivi sa collaboration avec l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Au cours de la période considérée, il a pris part à des réunions du Groupe des Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique (Lima, 21 août 2016 et Nha Trang, Viet Nam, 25 février 2017) ainsi qu'aux deux ateliers ci-après, organisés sous les auspices de ce Groupe et du Comité économique de l'APEC:

a) Atelier sur le financement des chaînes d'approvisionnement et la mise en place d'opérations garanties dans un contexte transfrontalier, organisé par le projet États-Unis/APEC d'assistance technique en faveur de l'intégration régionale (US-ATAARI) (Lima, 19-21 août 2016)*; et

b) Atelier sur le recours aux instruments internationaux pour renforcer l'exécution des contrats concernant le financement des chaînes d'approvisionnement pour les entreprises mondiales (y compris les MPME) (Nha Trang, Viet Nam, 24 et 25 février 2017).

17. Le secrétariat a également participé aux réunions du Comité économique de l'APEC à deux occasions:

a) Débat d'orientation de l'APEC consacré au renforcement de la participation et de la transparence pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques (Lima, 21 août 2016); et

b) Débat d'orientation de l'APEC consacré à la passation de marchés (Nha Trang, Viet Nam, 26 février 2017).

La participation du secrétariat à ces réunions de l'APEC a été rendue possible grâce à l'appui du projet US-ATAARI et du Ministère de la justice de Hong Kong (Chine).

18. Le secrétariat a également continué de participer au projet "Ease of Doing Business" de l'APEC, qui porte sur l'exécution des contrats et l'obtention de crédits et dont l'objectif est de renforcer le cadre législatif et institutionnel sur lequel s'appuient les économies de l'APEC. La CNUDCI a ainsi pris part au projet en faveur d'un environnement plus propice à l'obtention de crédits en République de Corée (Wellington et Auckland, Nouvelle-Zélande, 20-22 juillet 2016* et Singapour, 3 et 4 octobre 2016); au projet en faveur d'un environnement plus propice à l'exécution des contrats en Malaisie (Kuala Lumpur, 29 et 30 septembre 2016)*; et à la Conférence internationale récapitulative sur le projet "Ease of Doing Business" (Séoul, 5 et 6 décembre 2016)*. La participation du secrétariat à ce projet a été rendue

possible grâce aux contributions volontaires versées par le Gouvernement de la République de Corée.

19. Il est prévu que le secrétariat continue de travailler étroitement avec la République de Corée, les États-Unis d'Amérique, Hong Kong (Chine) et le Mexique pour assurer la mise en œuvre du deuxième Plan d'action de l'APEC relatif au projet "Ease of Doing Business" (2016-2018). Le secrétariat procède actuellement à une demande d'accréditation auprès du Comité économique de l'APEC, dont l'obtention contribuera au renforcement de la coopération et de la coordination.

B. Activités spécifiques

Règlement des litiges

20. Le secrétariat s'est employé à promouvoir les textes de la CNUDCI dans le domaine du règlement des litiges (comme la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, avec les amendements adoptés en 2006[2], la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale[3], et la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités[4]), notamment au moyen de diverses activités de formation, et a appuyé le processus de réforme du droit engagé dans différents pays. Il a également élaboré des instruments et des outils non contraignants destinés à renseigner sur l'application et l'interprétation des textes en question (voir A/CN.9/906). Le taux élevé d'adoption de ces textes s'accompagne d'une demande d'assistance technique particulièrement forte dans le domaine du règlement des litiges. Le secrétariat a contribué, en les coorganisant, en y participant ou d'autre manière, aux rencontres ci-après:

a) Conférence intitulée "Les États arabes face à l'arbitrage international: bilan et perspectives" (Tunis, 14 et 15 avril 2016);

b) Conférence de l'Institut pour l'arbitrage international (IAI Paris) sur la création de traités relatifs à l'arbitrage en matière d'investissement (Londres, 19 avril 2016);

c) Atelier de l'OCDE sur l'arbitrage, à l'intention de représentants des pouvoirs publics iraquiens (Beyrouth, 21 avril 2016);

d) Congrès Maurice 2016 du Conseil international pour l'arbitrage commercial et premier atelier consultatif sur la coopération entre les initiatives africaines en matière d'arbitrage (Port-Louis, 8-11 mai 2016)*;

e) Atelier de l'OCDE sur le cadre juridique régissant les investissements en Jordanie (Amman, 10-12 mai 2016)*;

f) Quarante et unième session du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), et réunion préparatoire du Comité des experts (Brazzaville, 15-17 juin 2016)*;

g) Conférence 2016 de l'Association de droit international (ADI), axée sur une évaluation critique des efforts d'harmonisation du droit commercial international (Johannesburg, Afrique du Sud, 7-11 août 2016);

h) Séminaire intitulé "L'arbitrage et la sécurisation des investissements dans l'espace OHADA", organisé par l'Institut de droit communautaire (IDC-Afrique) (Paris, 1er et 2 septembre 2016);

---

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 17* (A/40/17), annexe I; *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 17* (A/61/17), annexe I (articles révisés uniquement).

[3] Résolution 57/18 de l'Assemblée générale, annexe (loi type uniquement).

[4] Résolution 69/116 de l'Assemblée générale.

i) Manifestation consacrée à la médiation, organisée conjointement par l'International Mediation Institute (IMI), le Centre international d'arbitrage de Vienne et la CNUDCI (Vienne, 21 septembre 2016);

j) Conférence sur l'arbitrage international au Moyen-Orient, en vue de donner suite aux réformes de la législation relative à l'arbitrage en Iraq et au Koweït (Koweït, 9 et 10 octobre 2016)*;

k) Deuxième Conférence sur l'arbitrage commercial international organisée par la Chambre de commerce et d'industrie du Qatar (Doha, 17-20 octobre 2016)*;

l) Atelier concernant un tribunal multilatéral sur l'investissement, organisé au King's College de Londres (Londres, 21 octobre 2016);

m) Table ronde sur la réforme des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, organisée dans le cadre de la Semaine du droit international des Nations Unies par la Mission permanente de l'Inde (New York, 24 octobre 2016);

n) Quarante-deuxième session du Conseil des ministres de l'OHADA (Brazzaville, 27 et 28 octobre 2016);

o) Présentation sur la contribution de la CNUDCI au développement de l'arbitrage international, à l'invitation de la Cour d'arbitrage de la Chambre hongroise de commerce et d'industrie (Budapest, 17 novembre 2016);

p) Sixième Conférence de Charm el-Cheikh, consacrée au rôle des juridictions étatiques en matière d'arbitrage international (Charm el-Cheikh, Égypte, 19 et 20 novembre 2016);

q) Conférence annuelle sur l'arbitrage du Comité de la Chambre de commerce internationale (CCI) pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, axée notamment sur les normes de transparence (Londres, 30 novembre 2016);

r) Colloque sur l'arbitrage relatif aux investissements en Amérique latine, organisé par la Cour d'arbitrage de la CCI (Paris, 5 décembre 2016);

s) Séminaire de l'IDC-Afrique intitulé "*Traités bilatéraux d'investissement, codes des investissements et arbitrage*" (Paris, 8 et 9 décembre 2016);

t) Troisième Conférence internationale pour une Communauté euro-méditerranéenne de l'arbitrage international, organisée conjointement avec l'OCDE et l'Institut pour la promotion de l'arbitrage et la médiation en Méditerranée (ISPRAMED) (Milan, Italie, 18 janvier 2017)*;

u) Atelier sur les modes de règlement des différends entre États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OIC) dans le domaine du commerce et des investissements, organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le Secrétariat général de l'OIC et le Centre islamique international pour la réconciliation et l'arbitrage (IICRA) (Casablanca, Maroc, 20 et 21 février 2017)*;

v) Journées de l'arbitrage de Vienne 2017, organisées conjointement avec l'Association autrichienne d'arbitrage, le Centre international d'arbitrage de la Chambre économique fédérale d'Autriche (VIAC), le Comité national autrichien de la CCI et les Jeunes praticiens autrichiens de l'arbitrage (YAAP) (Vienne, 24 et 25 février 2017);

w) Conférence de l'OCDE sur l'investissement, suivie d'une réunion des parties prenantes et d'un forum intergouvernemental: "Table ronde sur la liberté d'investissement" (Paris, 7 et 8 mars 2017);

x) Tribunal fictif de Francfort pour l'arbitrage relatif aux investissements, avec une table ronde sur le thème "Une ère d'insécurité" (Francfort, Allemagne, 9-11 mars 2017);

y) Conférence sur l'arbitrage international relatif aux investissements, organisée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Cour d'arbitrage commercial international (Kiev, 17 mars 2017)*;

z) Réunion sur la réforme de la législation des Émirats arabes unis en matière d'arbitrage (Paris, 28 mars 2017)*;

aa) Session de préparation à l'édition 2017 (dixième anniversaire) du Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis et Conférence de Belgrade sur l'arbitrage (Belgrade, 31 mars et 1er avril 2017);

bb) Conférence conjointe 2017 de la CNUDCI et du Centre d'arbitrage de Ljubljana (Ljubljana, 3-5 avril 2017); et

cc) Conférence sur l'arbitrage en Afrique, consacrée au thème "Le rôle des États et des gouvernements africains dans le développement de l'arbitrage en Afrique", et deuxième atelier consultatif sur la coopération entre les initiatives africaines en matière d'arbitrage (Le Caire, 3-5 avril 2017)*.

21. Plusieurs activités relatives au règlement des litiges se sont déroulées dans la région couverte par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique:

a) Réunion d'information à l'intention du Centre national d'arbitrage de Sri Lanka (Colombo, 13 août 2016);

b) Réunions d'information à l'intention de représentants des pouvoirs publics fidjiens, à la demande du Bureau du Procureur général de Fidji (Suva, 30 et 31 août 2016);

c) Deuxième séminaire de la CNUDCI pour le Pacifique Sud sur le thème "L'accès à la justice pour favoriser le commerce dans les petits États insulaires en développement du Pacifique", organisé avec l'appui du Ministère de la justice et du Bureau du Procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Ministère de la justice de la République de Corée, de la Cour populaire suprême de Chine et de la Banque asiatique de développement (Port Moresby, 20 et 21 septembre 2016);

d) Sommet chinois sur l'arbitrage 2016, accueilli conjointement par la Cour populaire suprême de Chine, le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) (Beijing, 28-31 septembre 2016)*;

e) Conférence de l'Asia Pacific Regional Arbitration Group (APRAG) incluant une présentation sur le thème "Le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI comme ensemble unifié de réglementations en matière d'arbitrage pour la Communauté économique ASEAN", accueillie par le Centre d'arbitrage indonésien (BANI) (Bali, Indonésie, 6-8 octobre 2016)*;

f) Cinquième Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges (Séoul, 12 et 13 octobre 2016) (voir A/CN.9/910, par. 4 b));

g) Deux master classes sur le règlement des différends internationaux, organisées conjointement avec l'International Dispute Resolution Academy (IDRA), la section pour l'Asie de l'Est du Chartered Institute of Arbitrators (CIArb) et la Cour d'arbitrage international de la CCI (Shanghai, Chine, 26 septembre 2016), et avec l'Université chinoise de commerce international et d'économie (Beijing, 24 octobre 2016);

h) Deuxième Conférence annuelle de l'Observatoire Asie-Pacifique de la transparence dans le domaine du règlement des différends entre investisseurs et États, accueillie par le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB) et l'Institut de droit Asie-Pacifique de l'Université nationale de Séoul et parrainée par le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux (SIDRC) (Séoul, 16 décembre 2016);

i) Conférence consacrée à la législation révisée de la Mongolie en matière d'arbitrage (Oulan-Bator, 21 février 2017);

j) Programme de formation sur la législation et la pratique concernant les modes alternatifs de règlement des différends en Chine et à l'échelle internationale, avec l'IDRA et le Bureau des affaires juridiques de Macao (Macao, Chine, 23 février-2 mars 2017); et

k) Vingt-septième réunion annuelle et Conférence 2017 de l'Inter-Pacific Bar Association (Auckland, Nouvelle-Zélande, 6-8 avril 2017).

Appui institutionnel

22. Un appui institutionnel a été fourni pour plusieurs événements, notamment les suivants:

a) Sommet somalien d'arbitrage international 2016 (Nairobi, 11 avril 2016);

b) Concours de médiation et de négociation organisé par l'Association internationale du barreau (IBA) et le Centre international d'arbitrage de la Chambre économique fédérale d'Autriche (VIAC) (Vienne, 28 juin 2016);

c) Formation et conférence organisées par la Cour d'arbitrage international de la CCI sur le thème "L'arbitrage au Myanmar" (Yangon, Myanmar, 18-20 août 2016);

d) Cours inaugural du CIArb pour le Diplôme Asie-Pacifique en arbitrage commercial international (Singapour, 20-28 août 2016);

e) Colloque sur la médiation organisé par l'Organisation mondiale pour la médiation et le Centre d'arbitrage thaïlandais (Bangkok, 23-25 août 2016);

f) Conférence internationale sur les difficultés qui se posent en matière d'arbitrage national et international, organisé par l'Indian Institution of Technical Arbitrators (Chennai, Inde, 23 et 24 septembre 2016);

g) Inauguration du Centre de Mumbai pour l'arbitrage international (Mumbai, Inde, 7 et 8 octobre 2016); et

h) Quatrième Conférence sur l'arbitrage international, organisée par le Centre australien pour l'arbitrage commercial international (ACICA), le CIArb et le Conseil juridique d'Australie (Sydney, Australie, 22 novembre 2016).

Examen de la législation utilisée pour l'incorporation et aide à la rédaction de textes législatifs

23. Le secrétariat a examiné ou commenté la législation relative à l'arbitrage et/ou à la médiation de différentes juridictions, dont celles de l'Albanie, de Fidji, de la Finlande, de Macao (Chine), de la Malaisie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Qatar, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, du Timor-Leste, du Turkménistan et du Viet Nam. Il a également examiné ou commenté les règlements des institutions d'arbitrage qui en avaient fait la demande. Une note d'information concernant une possible adhésion à la Convention de New York a été adressée au Ministère des finances et du développement durable de Nauru (3 mars 2017).

Conférences

24. Des conférences sur le règlement des litiges ont été données à l'intention des institutions suivantes: Association japonaise du droit des affaires internationales (Tokyo, 18 mars 2017), Université de sciences politiques de la Chine de l'Est (Shanghai, Chine, 22 mars 2017), Commission d'arbitrage économique et commercial international de Shanghai (SHIAC) et Institut de sciences politiques et de droit de Shanghai (Shanghai, Chine, 23 mars 2017).

Commerce électronique

25. Le secrétariat a continué de promouvoir l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI relatifs au commerce électronique

(Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux[5], Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques[6] et Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique[7]), notamment en coopération avec d'autres organisations et en préconisant une approche régionale. Dans cette perspective, il a entretenu des échanges avec des législateurs et des décideurs, y compris en formulant des observations sur les projets de législation. Ces efforts ont inclus les activités suivantes:

a) Participation à distance au Forum européen sur la signature électronique (EFPE) (9 juin 2016);

b) Conférence sur le thème "L'avenir de l'identité" (Tallinn, 1er-3 septembre 2016);

c) Participation à distance à une table ronde sur la Loi type sur les documents transférables électroniques, organisée par le Centre d'études de droit commercial à l'Université Queen Mary de Londres (15 février 2017); et

d) Coorganisation de la mini-conférence CEFACT-ONU sur le thème "Assurer des échanges électroniques transfrontières de confiance à valeur légale", et participation à cet événement (Genève, Suisse, 29 mars 2017).

26. Plusieurs activités relatives au commerce électronique se sont déroulées dans la région couverte par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique:

a) Allocution d'ouverture lors du Séminaire législatif international sur le commerce électronique organisé par le Comité financier et économique du Congrès national du peuple de la République populaire de Chine (Shanghai, Chine, 15 et 16 juin 2016);

b) Réunion avec des représentants du Groupe Alibaba sur le commerce électronique et sur les travaux que la CNUDCI pourraient mener à l'avenir dans les domaines de l'information en nuage et de la gestion de l'identité (Hangzhou, Chine, 17 juin 2016);

c) Colloque international sur le thème "L'avenir du droit relatif aux médias d'information: une approche humaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la culture" (Séoul, 25 juin 2016);

d) Deux réunions d'information consacrées à la ratification de la Convention sur les communications électroniques, à l'intention de l'Agence coréenne de sécurité Internet (KISA) (Séoul, 9 août et 8 septembre 2016);

e) Réunions d'informations consacrées à la Convention sur les communications électroniques et à la Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996), à l'intention de représentants des pouvoirs publics du Bureau du Procureur général de Fidji (Suva, 30 et 31 août 2016);

f) Présentation consacrée à la Convention sur les communications électroniques lors de la Conférence internationale de Malaisie sur le droit, organisée principalement par le Conseil de l'Ordre des avocats de Malaisie (Kuala Lumpur, 21-23 septembre 2016);

g) Conférence universitaire Chine-Europe 2016 intitulée "Forum sur le droit du commerce électronique", accueillie par la Faculté de droit Chine-UE, à l'Université de sciences politiques et de droit de la Chine (Beijing, 20 octobre 2016);

h) Présentation consacrée à la rédaction de contrats conformes à la Convention sur les communications électroniques, lors de l'Atelier 2016 de la CNUDCI au Viet Nam qui était accueilli par la Faculté de droit de l'Université de commerce extérieur (Hanoï, 24 novembre 2016); et

[5] Résolution 60/21 de l'Assemblée générale, annexe.
[6] Résolution 56/80 de l'Assemblée générale, annexe (loi type uniquement).
[7] Résolution 51/162 de l'Assemblée générale, annexe (loi type uniquement).

i) Séminaire consacré à la ratification de la Convention sur les communications électroniques, accueilli conjointement par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, l'Association coréenne pour le droit des médias d'information, le Ministère de la science, des TIC et de la planification, et l'Agence coréenne de sécurité Internet (KISA) (Séoul, 25 novembre 2016).

27. Le secrétariat a poursuivi sa coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin de préparer, mettre en place et promouvoir l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, adopté à Bangkok le 19 mai 2016. Cet Accord-cadre favorise l'"interopérabilité juridique", c'est-à-dire la reconnaissance juridique transfrontière des opérations et signatures électroniques, en se fondant sur les textes de la CNUDCI et sur les principes fondamentaux qui les sous-tendent (non-discrimination en matière d'utilisation des communications électroniques, équivalence fonctionnelle et neutralité technologique). Ces travaux ont inclus les activités suivantes:

a) Atelier conjoint de renforcement des capacités pour le développement du commerce transfrontière dématérialisé et la facilitation des échanges, accueilli conjointement par la CESAP et le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique, avec l'appui du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, 9 novembre 2016);

b) Réunion du Groupe consultatif élargi sur la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (Bangkok, 22-24 novembre) et réunion d'information consacrée à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, 25 novembre 2016);

c) Séminaire international sur la facilitation du commerce en Asie du Nord-Est, accueilli par le Bureau de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est et par l'Initiative du Grand-Tumen (Incheon, République de Corée, 13 décembre 2016);

d) Atelier consacré à la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé et aux systèmes de guichet unique en Asie méridionale et centrale (Bangkok, 14 et 15 février) et réunion d'un groupe d'experts sur la promotion et la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, 16 et 17 février); et

e) Quatrième réunion du Groupe de travail technique et juridique sur la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé et troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur ce sujet, organisées par la CESAP pour adoption des documents de mise en œuvre de l'Accord-cadre (Bangkok, 21-24 mars 2017).

Examen de la législation utilisée pour l'incorporation et aide à la rédaction de textes législatifs

28. Le secrétariat a examiné la loi de Bahreïn sur les opérations électroniques et a aidé ce pays à préparer une loi relative aux documents transférables électroniques; il a examiné la loi promulguée à Fidji, en 2008, sur les opérations électroniques; et il a aidé à la rédaction de textes législatifs sur les signatures et les paiements électroniques à Madagascar (Antananarivo, 7-10 novembre 2016). Une note d'information concernant une possible adhésion à la Convention sur les communications électroniques a été adressée au Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation de Malaisie (2 décembre 2016).

Conférences

29. Une conférence sur les projets législatifs actuels du Groupe de travail IV de la CNUDCI a été donnée dans le cadre du programme de formation conjoint que la CNUDCI et l'Université normale de Beijing ont mis en place sur le thème "Droit du commerce électronique international: théorie et pratique" (Beijing, 14 juin 2016).

Insolvabilité

30. Le secrétariat s'est attaché à promouvoir l'utilisation et l'adoption des textes relatifs à l'insolvabilité (Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale[8] et Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité[9]) en communiquant des informations sur ces textes aux hauts fonctionnaires, législateurs, juges, universitaires et praticiens afin d'en promouvoir l'application, et en consultant les législateurs et les décideurs de différents pays pour examiner les législations devant permettre leur incorporation et aider à la rédaction de textes législatifs. Ces efforts de diffusion d'informations ont inclus les activités suivantes:

a) Conférence INSOL Europe/R3, au cours de laquelle il s'agissait de faire le point sur les travaux que le Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) menait en matière d'insolvabilité visant des groupes d'entreprises multinationaux et d'étudier la possibilité de négocier une convention sur l'insolvabilité internationale (Londres, 22 avril 2016); et

b) Septième table ronde africaine de 2016 sur la réforme du droit de l'insolvabilité, au cours de laquelle a principalement été abordée la question de l'insolvabilité des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) (Accra, 6 et 7 octobre 2016)*.

31. Plusieurs activités se sont déroulées dans la région couverte par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique:

a) Conférence internationale sur l'insolvabilité transfrontière, accueillie conjointement par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et par le service de l'exécution des décisions de justice du Ministère thaïlandais de la justice, dans le cadre du programme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour les fonctionnaires des services juridiques (AGLOP) (Bangkok, 23 et 24 juin 2017);

b) Troisième Conférence régionale sur l'insolvabilité, conjointement organisée par l'Ordre des avocats (Law Society) et l'Association des praticiens de l'insolvabilité de Singapour (IPAS) (Singapour, 15 et 16 septembre 2016);

c) Forum sur la réforme des systèmes de faillite en Asie (FAIR), où il était question de promouvoir dans la région l'adoption de la Loi type sur l'insolvabilité internationale et l'utilisation du Guide législatif sur le droit de l'insolvabilité (Hanoï, 21 et 22 novembre 2016);

d) Premier Concours Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale, pour remise du prix décerné par la CNUDCI au meilleur plaideur de la session finale (Sydney, Australie, 17 mars 2017);

e) Douzième Colloque judiciaire multinational CNUDCI/INSOL/Banque mondiale, consacré à l'insolvabilité (Sydney, Australie, 18 et 19 mars 2017); et

f) INSOL 2017, dixième Congrès mondial d'INSOL International (Sydney, Australie, 20-22 mars 2017), lors duquel ont été présentés les travaux actuellement menés par le Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité).

Examen de la législation utilisée pour l'incorporation et aide à la rédaction de textes législatifs

32. Le secrétariat a examiné l'incorporation de la Loi type sur l'insolvabilité internationale par Singapour et la République dominicaine.

Micro-, petites et moyennes entreprises

33. Le secrétariat a encouragé la participation à ses travaux relatifs aux micro-, petites et moyennes entreprises (Groupe de travail I – Micro-, petites et moyennes

[8] Résolution 52/158 de l'Assemblée générale, annexe.
[9] Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.V.10.

entreprises), ainsi que le dialogue sur ce thème, en prenant part à une conférence universitaire axée sur la simplification des procédures d'enregistrement des entreprises et sur un dialogue avec le Groupe de travail I, accueillie par l'Université de Tilbourg; en faisant une présentation et en échangeant avec des étudiants de faculté et d'autres intervenants lors d'un atelier destiné aux étudiants en droit des affaires internationales (Tilbourg, Pays-Bas, 24 et 25 novembre 2016).

Règlement des litiges en ligne

34. Dans la région couverte par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, une présentation consacrée aux Notes techniques sur le règlement des litiges en ligne (2016) a été faite dans le cadre de la Conférence internationale de Malaisie sur le droit, organisée par le Conseil de l'Ordre des avocats de Malaisie (Kuala Lumpur, 21-23 septembre 2016).

Passation de marchés et développement des infrastructures

35. Le secrétariat a poursuivi sa coopération avec d'autres organisations internationales actives dans le domaine de la réforme des marchés publics afin d'appuyer l'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011) (la "Loi type sur la passation des marchés")[10], de son Guide pour l'incorporation dans le droit interne (2012)[11] et des textes de la CNUDCI relatifs aux projets d'infrastructure à financement privé[12].

36. L'objet de cette coopération est de faire en sorte que les gouvernements et organisations qui œuvrent aux réformes soient informés des termes de ces textes et des considérations de principe sous-jacents, y compris en ce qui concerne le contexte et les besoins régionaux, de façon à en promouvoir la bonne compréhension et l'utilisation appropriée[13]. À cet effet, le secrétariat met en œuvre une stratégie régionale en menant, avec les banques multilatérales de développement et des organisations régionales, des activités axées sur la contribution de la passation des marchés publics au développement durable, à la facilitation du commerce, à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption et à l'efficacité des dépenses publiques.

37. Les principales activités et manifestations internationales organisées au cours de l'année, jusqu'en avril 2017, et auxquelles le secrétariat a participé en qualité d'intervenant ou de présentateur, ont été les suivantes:

a) Conférences "Procurement Week 2016", axée sur le thème "Modernisation, flexibilité et simplification de la directive de l'UE sur la passation des marchés publics: un point de vue extérieur au cadre de l'UE" (Bangor, Royaume-Uni, 9 et 10 juin 2016), et "Procurement Week 2017", avec une participation sur le thème "Redéfinir les stratégies en matière de passation de marchés" (Londres, 23 mars 2017);

b) Conférence des enquêteurs internes de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (Laxenbourg, Autriche, 3 octobre 2016);

c) Réunion OCDE de praticiens influents dans le domaine des marchés publics, notamment au sujet de la mise à jour de la méthodologie d'évaluation des régimes nationaux de passation des marchés, mise au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (conjointement avec la Banque mondiale) (Paris, 6 et 7 octobre 2016);

---

[10] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 17* (A/66/17), annexe I.

[11] Disponible à l'adresse www.uncitral.org/uncitral/fr/uncitral_texts/procurement_infrastructure.html.

[12] Le Guide législatif de la CNUDCI (et Recommandations concernant la législation) ainsi que les Dispositions législatives types sur les projets d'infrastructure à financement privé, disponibles à l'adresse www.uncitral.org/uncitral/uncitral_texts/procurement_infrastructure.html.

[13] Voir documents A/CN.9/575, par. 52 et 67, A/CN.9/615, par. 14, et A/66/17, par. 186 à 189.

d) Session relative à la passation de marchés, lors de la réunion d'experts de la lutte contre la corruption que l'OSCE a consacrée aux enseignements tirés de l'expérience en Europe du Sud-Est (Vienne, 24 octobre 2016);

e) Forum sur les entreprises et les droits de l'homme 2016, organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Genève, Suisse, 16 novembre 2016);

f) Deuxième Conférence internationale pour l'Afrique sur le droit des marchés publics, accueillie par l'Unité africaine de recherche en matière de réglementation des marchés publics de l'Université Stellenbosch (Le Cap, Afrique du Sud, 24 et 25 novembre 2016)*;

g) Manifestation sur le thème "Perspectives de coopération internationale dans le domaine des marchés publics – les prochaines étapes", accueillie par la Faculté de droit de l'Université George Washington dans le cadre de son programme relatif au droit des marchés publics (Washington, 9 décembre 2016);

h) Série d'ateliers sur la professionnalisation dans le domaine des marchés publics, organisés par la Commission européenne dans différents États membres de l'UE, dans le cadre du Forum du marché unique 2016-2017 (20 juillet 2016 (participation à distance); Varsovie, 12 décembre 2016; Amsterdam, 21 février 2017; et Zagreb, 28 avril 2017);

i) Événement organisé par le Ministère allemand de la coopération économique et du développement et par l'Agence allemande de coopération internationale, consacré aux systèmes de passation des marchés en ligne dans les pays partenaires de l'Agence ainsi qu'en Allemagne (Bonn, Allemagne, 23 mars 2017)*;

j) Atelier de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la passation de marchés publics dans les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase, destiné à encourager l'utilisation dans ces pays de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (Vienne, 1er novembre 2016); et

k) Forum africain de haut niveau sur les marchés publics, organisé par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, au cours duquel on a examiné comment la passation des marchés pouvait contribuer à la réussite des partenariats public-privé en Afrique (Johannesburg, Afrique du Sud, 3-5 avril 2017)*.

Examen de la législation utilisée pour l'incorporation et aide à la rédaction de textes législatifs

38. Le secrétariat a prodigué des conseils aux gouvernements de l'Arménie[14], du Cambodge[15], de la Dominique[16], du Guyana[17], du Kirghizistan[18], de la Mongolie[19], de l'Ouzbékistan[20], du Suriname[21] et du Tadjikistan[22], ainsi qu'à des organismes gouvernementaux en Argentine, pour les aider à réformer leur cadre juridique et réglementaire de passation des marchés publics et faciliter l'élaboration de propositions de loi. Dans le cadre de l'initiative de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de la CNUDCI relative aux marchés

[14] Dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI relative aux marchés publics, https://www.ppi-ebrd-uncitral.com.
[15] En coopération avec le PNUE.
[16] En coopération avec la Banque interaméricaine de développement.
[17] Ibid.
[18] Dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI relative aux marchés publics, voir note de bas de page 14.
[19] En coopération avec le PNUE et dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI relative aux marchés publics, voir note de bas de page 14.
[20] En coopération avec la Banque mondiale.
[21] En coopération avec le PNUE.
[22] Dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI relative aux marchés publics, voir note de bas de page 14.

publics[23], le secrétariat a aidé l'Égypte à moderniser son système de passation des marchés. En plus d'examiner des projets de législation et de mener des consultations à distance avec les experts locaux, le secrétariat a participé à des ateliers sur la réforme du système local d'examen des marchés publics, la passation électronique des marchés et le recensement des besoins de formation (Le Caire, 6 et 7 avril 2016)* et sur les accords-cadres (Le Caire, 7 septembre 2016)*.

Conférences

39. Le secrétariat a pris part à des conférences données dans les cadres suivants:

a) Dixième et onzième éditions du master de gestion des marchés publics pour le développement durable, organisées par le Centre international de formation de l'OIT (Turin, Italie, 31 mai 2016, et 14 et 15 février 2017);

b) Programme de master en droit et politique des marchés publics, à l'Université de Nottingham (janvier 2017);

c) Module constitutif d'une formation diplômante à distance sur la passation de marchés, au King's College de Londres (décembre 2016 et mars 2017); et

d) Formation sur la lutte contre la corruption, organisée à l'Académie internationale de lutte contre la corruption à l'intention de responsables du contrôle de conformité de Siemens; de la Cour des comptes de la République d'Indonésie; de représentants des États membres de l'Union économique eurasienne; de la Commission nationale thaïlandaise de lutte contre la corruption (NACC); et de la Commission centrale indienne de vigilance (Laxenbourg, Autriche).

Vente de marchandises

40. Le secrétariat a continué de promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme plus larges de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) ("CVIM")[24] et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974), telle que modifiée (Vienne, 1980)[25], y compris dans le cadre de manifestations spécifiques qu'il a organisé ou auxquelles il a participé, comme par exemple:

a) Conférence sur le thème "Vers un cadre mondial pour les transactions commerciales internationales: mise en œuvre des Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux" (Lucerne, Suisse, 8 et 9 septembre 2016);

b) Septième session de préparation pour le Moyen-Orient au Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, et Forum régional du Moyen-Orient sur l'arbitrage (Koweït, 9-12 février 2017);

c) Coorganisation d'un événement consacré à la CVIM et à la Convention sur la prescription, dans le cadre duquel il s'agissait de fournir des informations concernant le retrait à venir des déclarations faites par la République tchèque au sujet du champ d'application de ces deux conventions (Prague, 24 mars 2017)*; et

d) Huitième Conférence Peter Schlechtriem sur la CVIM, sur le thème "Défauts de conformité subtils au regard de la CVIM" (Vienne, 7 avril 2017).

41. Plusieurs activités relatives à la CVIM se sont déroulées dans la région couverte par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique:

a) Réunions d'information sur la CVIM, à l'intention du Gouvernement de Sri Lanka (Colombo, 13 août 2016); de représentants des pouvoirs publics du Bureau du Procureur général de Fidji (Suva, 30 et 31 août 2016); de l'Agence nationale de

[23] Voir note de bas de page 14.
[24] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1489, n° 25567.
[25] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1511, n° 26121.

développement du droit rattachée au Ministère indonésien du droit et des droits de l'homme (24 novembre 2016); et de représentants des pouvoirs publics thaïlandais, à la demande du Ministère thaïlandais des affaires étrangères (Bangkok, 25 novembre 2016);

b) Atelier sur la CVIM, à la demande du Ministère de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao (Vientiane, 21 novembre 2016);

c) Atelier 2016 de la CNUDCI au Viet Nam, avec la faculté de droit de l'Université de commerce extérieur, où il était question d'appuyer l'application de la CVIM au Viet Nam après adhésion et de présenter au niveau régional la Proposition conjointe sur la coopération dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes), formulée par les secrétariats respectifs de la CNUDCI, de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) (Hanoï, 24 novembre 2016); et

d) Aide à la traduction en lao de la CVIM, dans le cadre du projet d'intégration "USAID LUNA II" associant la République démocratique populaire lao, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'ASEAN.

Conférences

42. Des conférences ont été données sur la mise en place d'un droit des ventes uniforme, dans le cadre d'un cours organisé par la faculté de droit de l'Université de Vienne (Vienne, automne 2016); et sur la CVIM, à l'intention d'une délégation de 20 magistrats vietnamiens suivant un programme de formation organisé par l'Institut de recherche et de formation judiciaire de la Cour suprême de la République de Corée (Goyang, République de Corée, 14 novembre 2016).

Sûretés

43. S'agissant de la fourniture d'assistance technique en rapport avec les textes de la CNUDCI relatifs aux sûretés (la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (2001)[26], le Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties (2007)[27], son Supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles (2010), le Guide de la CNUDCI sur la mise en place d'un registre des sûretés réelles mobilières (2013)[28] et la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (2016)[29]), l'approche adoptée par le secrétariat repose sur deux axes principaux: communication d'informations sur ces textes aux hauts fonctionnaires, législateurs, juges, universitaires et praticiens pour en promouvoir l'application, et consultation de législateurs et décideurs de différents pays en vue d'examiner les législations devant permettre leur incorporation et d'aider à la rédaction de textes législatifs.

44. Le secrétariat poursuit les travaux menés conjointement avec la Banque mondiale au sujet de la norme applicable au traitement de l'insolvabilité et à la protection des droits des créanciers, qu'il s'agit de réviser afin d'y incorporer les principales recommandations du Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties ainsi que des références aux autres textes de la CNUDCI relatifs aux sûretés. Ces travaux menés avec la Banque mondiale incluent par ailleurs un travail de comparaison des dispositions clefs de la Loi type sur les opérations garanties avec celles du droit de la finance islamique, dans le cadre d'une initiative menée par le Centre mondial pour le développement de la finance islamique (Banque mondiale).

---

[26] Résolution 56/81 de l'Assemblée générale, annexe.

[27] Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.V.12.

[28] Résolution 68/108 de l'Assemblée générale.

[29] Résolution 71/136 de l'Assemblée générale; *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17* (A/71/17), chap. III, sect. A.

45. Les efforts déployés en matière de communication d'informations ont inclus les activités suivantes:

a) Trente-troisième Conférence internationale de droit financier, présentée conjointement par le Comité sur le droit bancaire et le Comité sur le droit des sûretés de l'IBA, avec la contribution de son Forum régional européen (Athènes, 18-20 mai 2016);

b) Présentation faite à distance pour le cours de master international et professionnel en droit de l'Université de Toronto (26 juin 2016);

c) Congrès annuel d'INSOL Europe, au cours duquel il s'agissait de présenter de manière générale les travaux du Groupe de travail VI (Sûretés) (Cascais, Portugal, 23 et 24 septembre 2016);

d) Conférence annuelle de l'Association américaine de droit international privé (ASADIP) et Conférence du Centre d'études de droit, d'économie et de politique (CEDEP), lors desquelles il était question de promouvoir les travaux réalisés par la CNUDCI dans le domaine des sûretés (Asunción et Buenos Aires, 7-11 novembre 2016)*;

e) Conférence sur la réforme des opérations garanties au Brésil, coorganisée par la Confédération nationale brésilienne des institutions financières (CNF) et l'Université de São Paulo, où on s'est intéressé aux avantages de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (Brasilia, 26 janvier 2017)*;

f) Participation en tant qu'intervenant à la Conférence 2017 sur la coordination internationale des réformes du droit des opérations garanties, accueillie par l'International Insolvency Institute et le National Law Centre for Inter-American Free Trade (Philadelphie, États-Unis, 9 et 10 février 2017);

g) Séminaire 2017 de l'Association des juristes du Royaume-Uni (United Kingdom Society of Legal Scholars) sur le thème "L'avenir du droit commercial et les voies possibles pour l'harmonisation", organisé par l'Université de Durham (Durham, Royaume-Uni, 27 et 28 février 2017); et

h) Atelier pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur la réforme des opérations garanties, dans le cadre du programme financé par l'USAID relatif aux meilleures pratiques pour la croissance économique en Asie et au Moyen-Orient (AMEG), avec prise de parole lors de la session consacrée à une approche globale de la réforme des opérations garanties (Nicosie, 13 et 14 mars 2017)*.

Examen de la législation utilisée pour l'incorporation et aide à la rédaction de textes législatifs

46. Le secrétariat a fourni une assistance au Pakistan concernant la loi sur les opérations garanties, à la demande de la Banque d'État du Pakistan (20 mai 2016); au Paraguay concernant le projet de loi sur les opérations garanties (7 et 8 novembre 2016); à Bahreïn concernant le projet de loi sur les opérations garanties (Manama, 20-23 novembre 2016); et à la Fédération de Russie concernant son projet de réglementation sur le registre (Moscou, 28-30 novembre 2016). Il mène également des consultations informelles avec les législateurs et les décideurs de différents pays, parfois en guise de suivi des activités susmentionnées.

Conférences

47. Le secrétariat a donné des conférences sur le financement garanti fondé sur les textes de la CNUDCI relatifs aux sûretés, dans le cadre d'une formation organisée par l'Institut de droit civil de la faculté de droit de l'Université de Vienne (Vienne, automne 2016 et printemps 2017).

III. Diffusion d'informations

48. Un certain nombre de documents et de publications élaborés par la CNUDCI jouent un rôle essentiel dans ses activités de coopération et d'assistance techniques, en particulier pour ce qui est de la diffusion d'informations sur ses travaux et ses textes.

A. Site Web

49. Décliné dans les six langues officielles de l'ONU, le site Web de la CNUDCI permet d'accéder au texte intégral des documents de la Commission et à d'autres documents relatifs au travail de cette dernière (publications, informations sur l'état des traités, communiqués de presse, événements et nouvelles). Conformément à la politique de l'Organisation en matière de diffusion des documents, les documents officiels sont accessibles, sous réserve de leur disponibilité, par le lien du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) de l'ONU.

50. En 2016, le site Web a reçu près de 800 000 visiteurs uniques, soit plus qu'en 2015 (690 000 visiteurs uniques). Au total, environ 63 % des sessions ouvertes ont été dirigées vers des pages en anglais, et 37 % l'ont été vers des pages en arabe, chinois, espagnol, français et russe. À cet égard, il convient de noter que si le site de la CNUDCI est l'une des plus importantes sources électroniques d'information sur le droit commercial international dans toutes les langues, il peut, dans certaines des langues officielles, être l'une des rares sources disponibles.

51. La mise à jour et l'enrichissement des contenus du site Web sont assurés de façon constante dans le cadre des activités de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI, de sorte qu'ils ne génèrent aucun coût supplémentaire pour le secrétariat. L'Assemblée générale s'est félicitée "des efforts continus que [faisait] la Commission pour tenir à jour et améliorer [son site Web], notamment en y ajoutant des fonctionnalités liées aux médias sociaux, conformément aux directives applicables"[30]. À cet égard, il a été ouvert, en septembre 2015, un compte général de la CNUDCI sur LinkedIn, dont le nombre d'abonnés est passé de 900 à près de 1 900 au cours de l'année écoulée. Ce compte s'ajoute au microblog Tumblr ("What's new at UNCITRAL?") créé en 2014. Tous deux sont accessibles depuis le site de la CNUDCI.

B. Bibliothèque

52. Depuis sa création en 1979, la Bibliothèque de droit de la CNUDCI répond aux besoins de recherche du personnel du secrétariat et des participants aux réunions intergouvernementales convoquées par la Commission. Elle facilite également les recherches effectuées par les membres du personnel des missions permanentes, le personnel de l'ONU à travers le monde, les fonctionnaires des autres organisations internationales sises à Vienne, des chercheurs et des étudiants en droit. En 2016, elle a répondu à quelque 490 demandes de références émanant de plus de 45 pays. En plus d'accueillir des participants aux réunions, des membres du personnel et des stagiaires, la Bibliothèque a reçu la visite de chercheurs provenant de 22 pays différents.

53. La collection de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI, principalement consacrée au droit du commerce international, est actuellement constituée de plus de 12 000 monographies, d'une centaine de titres de périodiques actifs, de documents de référence juridiques et généraux, y compris des documents des Nations Unies qui n'émanent pas de la CNUDCI, de documents d'autres organisations internationales et de ressources électroniques (à usage interne uniquement). Une attention particulière est accordée au développement des collections dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Si l'utilisation de ressources électroniques a augmenté, les documents de droit commercial de nombreux pays ne se trouvent encore qu'en version papier, et la circulation de supports physiques est restée stable.

[30] Résolution 70/115 de l'Assemblée générale.

54. Conjointement avec les autres bibliothèques des Nations Unies à Vienne, la Bibliothèque de droit de la CNUDCI gère un catalogue exploitable en ligne à usage général (OPAC). Celui-ci est accessible depuis la page “Bibliothèque” du site Web de la CNUDCI[31].

55. Le personnel de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI établit chaque année, pour la Commission, une “Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI”. Celle-ci contient les références d’ouvrages, d’articles et de thèses en diverses langues, classées par sujet (pour la cinquantième session de la Commission, voir A/CN.9/907). Chaque entrée bibliographique est saisie dans le catalogue, et le texte intégral de tous les documents cités est conservé dans la collection de la Bibliothèque. Les mises à jour mensuelles à compter de la date de la bibliographie annuelle la plus récente sont consultables dans la rubrique “Bibliographie” du site Web de la CNUDCI.

56. La Bibliothèque publie, sur le site Web de la CNUDCI, une bibliographie consolidée des écrits relatifs aux travaux de la Commission[32]. Cette bibliographie vise à compiler toutes les entrées des rapports bibliographiques soumis à la Commission depuis 1968. Elle contient actuellement plus de 9 500 entrées, reproduites en anglais et dans les versions originales, vérifiées et normalisées autant que possible.

C. Publications

57. Outre les documents officiels, la CNUDCI publie habituellement deux séries de documents, à savoir, d’une part, les textes de tous les instruments qu’elle élabore et, d’autre part, l’Annuaire de la CNUDCI. Ces publications sont régulièrement diffusées à l’appui des activités de coopération et d’assistance techniques menées par le secrétariat ainsi que par d’autres organisations où les travaux de la CNUDCI sont examinés, et dans le cadre des mesures nationales de réforme de la législation.

58. Les ouvrages suivants ont été publiés en 2016: Deuxième Conférence pour une communauté euro-méditerranéenne de l’arbitrage international[33]; Aide-mémoire de la CNUDCI sur l’organisation des procédures arbitrales; Guide de la CNUDCI sur la Convention pour la reconnaissance et l’exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958); Précis de jurisprudence de la CNUDCI concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Édition 2016); Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières; et *Annuaire* 2013 de la CNUDCI[34].

59. Par souci d’économie et de protection de l’environnement, le secrétariat a continué de s’efforcer d’utiliser les médias électroniques comme principal mode de diffusion des textes de la CNUDCI. Ainsi, les tirages de toutes les publications ont été réduits et l’*Annuaire* 2013 de la CNUDCI a été publié exclusivement sous forme électronique (CD-ROM et livre électronique).

D. Communiqués de presse

60. Des communiqués de presse sont régulièrement publiés lorsque des formalités conventionnelles se rapportant aux textes de la CNUDCI sont accomplies ou que des informations relatives à l’adoption d’une loi type de la CNUDCI ou d’autres textes pertinents sont reçues. Il en est également publié à propos d’informations qui revêtent une importance particulière et concernent directement la CNUDCI. Ces communiqués sont adressés par courriel aux parties intéressées et affichés sur le site Web de la CNUDCI, ainsi que sur celui du Service d’information des Nations Unies à Vienne

[31] Disponible à l’adresse www.uncitral.org/uncitral/fr/publications/library.html.
[32] Disponible à l’adresse www.uncitral.org/uncitral/fr/publications/bibliography_consolidated.html.
[33] Disponible à l’adresse http://www.uncitral.org/uncitral/fr/publications/publications.html.
[34] Disponible à l’adresse www.uncitral.org/uncitral/fr/publications/yearbook.html.

(SINU) ou du Département de l'information (Division de l'information et des médias à New York), s'il y a lieu.

61. Afin d'améliorer l'exactitude et l'actualité des informations communiquées au sujet de l'adoption de lois types de la CNUDCI, dans la mesure où cette adoption ne nécessite pas de formalités auprès du secrétariat de l'ONU, et pour faciliter la diffusion des informations qui s'y rapportent, la Commission voudra peut-être demander aux États membres d'informer le secrétariat lorsqu'ils adoptent une législation incorporant une loi type de la CNUDCI.

E. Demandes générales de renseignements

62. Actuellement, le secrétariat traite chaque année environ 2 000 demandes générales de renseignements, qui portent notamment sur des aspects techniques et sur la disponibilité des textes de la CNUDCI, des documents de travail et des documents de la Commission ainsi que sur d'autres questions connexes. De plus en plus souvent, il y est répondu en renvoyant au site Web de la CNUDCI.

F. Conférences d'information à Vienne

63. Le secrétariat organise à la demande, sur site, des conférences d'information sur les travaux de la CNUDCI à l'intention d'étudiants et d'universitaires, de membres du barreau et de fonctionnaires, y compris de juges. Depuis le dernier rapport, plus d'une vingtaine de conférences ont été organisées à l'intention de visiteurs venus, entre autres, d'Allemagne, d'Autriche, de Chine, de France, de République de Corée, de République tchèque, de Suède, de Turquie et d'Ukraine.

IV. Ressources et financement

64. Les dépenses liées à la plupart des activités de coopération et d'assistance techniques ne sont pas financées par le budget ordinaire. Pour pouvoir exécuter les activités de coopération et d'assistance techniques du programme de travail de la CNUDCI, le secrétariat est donc tributaire de l'existence de ressources extrabudgétaires.

65. Le secrétariat a étudié divers moyens d'accroître les ressources pour les activités d'assistance technique, notamment par des contributions en nature. En particulier, un certain nombre de missions ont été financées, en tout ou partie, par les organisateurs. On pourrait disposer de sources de financement supplémentaires si les activités de réforme du droit commercial pouvaient être plus régulièrement intégrées à des programmes internationaux plus larges d'aide au développement. À cet égard, la Commission voudra peut-être donner des indications sur les éventuelles mesures à prendre à l'avenir.

A. Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI

66. Le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI appuie les activités de coopération et d'assistance techniques destinées aux membres de la communauté juridique des pays en développement, finançant la participation du personnel de la CNUDCI ou d'autres experts aux séminaires où les textes de la CNUDCI sont présentés pour examen et adoption éventuelle, ainsi que des missions d'enquête effectuées pour évaluer, dans une optique de réforme, les législations internes existantes et les besoins des pays en matière de réforme du droit commercial.

67. Pendant la période considérée, le Gouvernement de la République de Corée a versé une contribution de 20 681,67 dollars É.-U. au secrétariat de la CNUDCI pour sa participation au projet "Ease of Doing Business" de l'APEC (voir par. 17 ci-dessus).

Aucune autre contribution n'a été reçue pour financer les activités menées au titre du Fonds d'affectation spéciale.

68. À sa quarante-neuvième session (New York, 27 juin-15 juillet 2016), la Commission a appelé tous les États, les organisations internationales et les autres organismes intéressés à envisager de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, si possible sous la forme de contributions pluriannuelles ou de contributions à des fins spéciales, de manière à faciliter la planification et à permettre au secrétariat de répondre à la demande croissante de formation et d'assistance technique législative émanant de pays en développement et de pays à économie en transition (A/71/17, par. 249 à 251). Des donneurs potentiels ont également été approchés, à titre individuel.

69. La Commission voudra peut-être noter que malgré les efforts faits par le secrétariat pour obtenir de nouveaux dons, les ressources financières disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale ne pourront financer qu'un nombre très restreint d'activités de coopération et d'assistance techniques. Les efforts réalisés pour organiser les activités demandées au moindre coût et, autant que possible, par cofinancement et partage des coûts, se poursuivent. Cependant, lorsque les ressources actuelles seront épuisées, les demandes de coopération et d'assistance techniques entraînant des frais de voyage ou d'autres frais connexes devront être déclinées, à moins que le Fonds d'affectation spéciale ne reçoive de nouveaux dons ou que d'autres sources de financement ne soient trouvées.

70. La Commission voudra peut-être demander à nouveau à tous les États, aux organismes et organes des Nations Unies concernés, aux organisations internationales et aux autres entités intéressées de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, si possible sous une forme pluriannuelle, afin de faciliter la planification et de permettre au secrétariat de répondre aux demandes de coopération et d'assistance techniques, et d'élaborer un programme d'assistance technique s'inscrivant davantage dans la durée. La Commission pourrait également demander aux États membres d'aider le secrétariat à recenser des sources de financement au sein de leur gouvernement.

B. Fonds d'affectation spéciale créé pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI

71. La Commission se souviendra peut-être que dans sa résolution 48/32 en date du 9 décembre 1993, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI. Le Fonds d'affectation spéciale ainsi créé est ouvert aux contributions volontaires des États, des organisations intergouvernementales, des organisations d'intégration économique régionale, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux personnes physiques et morales.

72. Pendant la période considérée, aucune nouvelle contribution n'a été reçue.

73. Pendant la même période, les ressources disponibles du Fonds d'affectation spéciale ont été utilisées pour faciliter la participation de délégués d'El Salvador, du Honduras et de Sri Lanka à la quarante-neuvième session de la CNUDCI (New York, 27 juin-15 juillet), ainsi que celle de délégués de l'Arménie, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone à la vingt-neuvième session du Groupe de travail VI (New York, 8-12 février), à la cinquante-troisième session du Groupe de travail IV (New York, 9-13 mai) et à la soixante-cinquième session du Groupe de travail II (Vienne, 12-23 septembre). Afin de pouvoir fournir une assistance plus large malgré les ressources limitées du Fonds, seuls les billets d'avion ou les indemnités journalières ont été pris en charge pour chacun de ces délégués.

74. Afin d'assurer la participation de tous les États membres aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, la Commission voudra peut-être engager de nouveau les organismes concernés des Nations Unies, les organisations, les institutions et les particuliers à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé pour octroyer une aide, au titre des frais de voyage, aux pays en développement membres de la Commission.

75. Il est rappelé que dans sa résolution 51/161 du 16 décembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire les fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage sur la liste des fonds et des programmes dont s'occupe la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.